RÉPUBLICAIN DÉPARTEMENT DU

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

#### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	D	)	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
The state of the s	77 77 7		

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

#### Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

#### Publicité

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

RÉCLAMES....

# Leur bonne foi

Un des principaux griefs formulés par Rome contre la loi de séparation, - si tant est qu'il faille accorder la moindre importance aux prétextes d'une lutte systématiquement menée contre la République par le Saint-Siège - c'est, on s'en souvient, la prétendue insuffisance des garanties apportées à l'orthodoxie par le fameux article 4: Tandis que d'une part un certain nombre de républicains, partisans de la séparation totale trouvaient excessif que l'Etat se constituât par la loi le gardien de l'unité romaine, l'Eglise au contraire voyait dans les mêmes textes un encouragement aux schismes. Elle ne se trouvait pas suffisamment protégée par l'obligation imposée aux associations cultuelles de se conformer aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice pour devenir aptes; à recevoir les biens mobiliers et immobiliers des menses et des fabriques.

Sans doute depuis l'interdiction absolue faite au clergé par la papauté d'organiser des associations en vue du culte et depuis surtout la loi récente qui devant la mauvaise volonté constatée de l'Eglise attribue immédiatement les biens des établissements ecclésiastiques aux œuvres d'assistance et de bienfaisance, aux communes, au département et à l'Etat, la question ne présente plus guère qu'un intérèt rétrospectif. Il importe néanmoins de savoir, afin d'établir la bonne ou la mauvaise foi des parties en cause, quelles auraient été les conséquences de l'application régulière de la loi de 1905, et si les droits de l'Eglise auraient été lésés comme elle le prétend.

Aussi est-il heureux que grâce à certaines dissensions locales, l'expérience ait pu être faite. Incompléte pour le moment, il faut souhaiter qu'elle soit poussée jusqu'au bout.

Dès avant les difficultés qui ont surgi entre le Vatican et le gouvernement français, l'abbé desservant de la commune de Culey, était entré en lutte avec son évêque. Il était d'ailleurs soutenu par la grande majorité de la population et en particulier par la plupart de ses fabriciens. Aussi le président de ce conseil de fabrique se hâta-t-il de former une association pour le culte d'après la loi de 1905, et très régulièrement la fabrique transmit à cette association, d'après les dispositions de l'article 4, les biens qu'elle administrait.

Il se trouvait cependant au nombre des fabriciens une minorité de réfractaires dont le trésorier même, le sieur Camus. Celui-ci refusa de se dessaisir des pièces qu'il détenait, des titres de rente, régistres et documents de toute sorte qui lui avaient été remis au titre de ses anciennes fonctions supprimées légalement le 11 décembre 1906. Comme il était naturel, l'ancien président du Conseil de fabrique devenu président de l'association pour le culte, assigna le trésorier Camus devant la juridiction compétente, en l'espèce, le tribunal civil du res-

Le jugement du tribunal vient d'étre rendu. Il condamne Camus à restituer les documents, registres et titres qui reviennent légalement à l'association légalement formée et légalement investie. Là-dessus violentes

diatribes dans les feuilles cléricales. N'a-t-on pas désormais la preuve que l'Eglise ne pouvaît accepter la loi de 1905, que cette loi favorise tous les schismes, toutes les hérésies, toutes les spoliations ! « Voici, s'écrie le «Soleil» une association qui, par son origine, son caractère, est en révolte déclarée contre la doctrine et la hiérarchie de l'Eglise. En cas de conflit disait Briand, les tribunaux et le Conseil d'Etat prononceront. Or, que décide le tribunal de Bar-le-Duc? L'association schismatique est légale, par le fait seul que le préfet ap-Prouve le curé interdit et le Conseil de fabrique dissous par l'évêque. C'est

lui qui décide et un décret de l' « Officiel » ayant reconnu l'association schismatique, le tribunal proclame que la décision du préfet et le décret de l' « Officiel » font loi et que l'évêque n'avait qualité ni autorité pour définir ce qu'il faut entendre par l'organisation générale du culte ». Juiss, protestants, schismatiques, prêtres interdits, catholiques rénégats, voilà dans la conception cultuelle de M. Briand ce qui représente l'Eglise, ce sont eux, par jugement du tribunal qui sont chargés de célébrer le culte; c'est à eux que sont dévolus les biens. >

Il est impossible de réunir dans un article plus de mauvaise foi et un art plus perfide d'exploiter l'équivoque. En fait, le tribunal de Bar-le-Duc n'avait pas à s'occuper de la question de conforme aux règles générales du culte. Cela, il l'a dit expressément, et ce n'est pas sur ce point qu'il ajugé, pour la bonne raison qu'aux termes incompétent. Il n'avait à se prononcer que sur un seul point : la dévolution des biens de la fabrique à l'as-

se se produire qu'une association soit formée.

Le règlement d'administration publigne du 16 mars 1906 dispose en son art. 15 « que le délai du recours au Conseil d'Etat en annulation de l'acte d'attribution pour excès de pouvoir ou violation de la loi, que le recours soit formé par le ministre des cultes ou par une partie intéressée, a pour point de départ l'insertion faite au « Journal officiel ». Le sieur Camus est bien, que je sache, une partieintéressée, que ne s'adresse-t-il au Conseil d'Etat pour faire annuler une dévolution de bien faite, d'après lui, à une association non conforme aux règles générales du culte ? C'est alors et alors seulement, quand le Conseil d'Etat aurait rendu sa décision, que les catholiques seraient fondés à se plaindre si elle favorisait une association schismatique. Ils ont à leur disposition une loi dont ils ne veulent pas se servir, qu'ils méconnaissent et calomnient systématiquement. Ils ne peuvent se déclarer victimes que d'une seule chose, de l'intranslgeance romaine, mais non de la législation et du gouvernement de la République.

Pierre POISSON, Député du Gard.

#### Chambre des Députés

Séance du 21 janvier 1907

de la guerre dépose un projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents et des tribunaux maritimes dont il demande le renvoi à la commis-

M. Berteaux, président de la commission de l'armée accepte le renvoi à la commission des réformes judiciaires.

Le renvoi de la proposition à la commission de la réforme judiciaire est ordonné.

Les articles 19 à 32 sont adoptés, après quelques observations de MM. Vaillant, de Castelnau et Mirman, com-

Sur l'article 33, M. Cazeneuve demande que si l'aliéné est un soldat en congé

de la loi de 1905 il était parfaitement sociation cultuelle s'était-elle opérée d'une manière légale? Il n'est pas

allé et ne pouvait pas aller plus loin. Les cléricaux savent bien que ce n'est pas au tribunal civil, mais au Conseil d'Etat qu'il appartient de décider si une association est « conforme aux règles générales du culte ». Pourquoi les catholiques de Culey restés en communion avec l'évêque ne forment-ils pas une nouvelle association pour réclamer les biens indûment dévolus d'après eux à une association schismatique? Le pape le leur interdit? Soit, mais il n'est même pas que le gouvernement a fait respecter besoin pour que la contestation puis-

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Au début de la séance, M. le ministre sion de la réforme judiciaire.

On revient ensuite à la discussion du projet concernant les aliénés.

missaires du gouvernement.

ou en permission, l'ordre de placement | flottes étrangères augmentent leur effec- | res : une auto plus puissante encore | neur de défendre le sol envahi. Mais dans un asile soit notifié au chef de corps.

M. Dubief, rapperteur, répond qu'il sera tenu compte de cette observation dans la rédaction du règlement d'administration publique.

Sur les articles relatifs à l'administration des biens des aliénés, M. Bonnevay présente des observations touchant le système proposé par la commission. Il présente un amendement tendant à modifier le texte de ces dispo-

Soutenu par M. Grousseau et combattu par M. Dubief, l'amendement est repoussé par 330 voix contre 233.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. Vailland demande à interpeller sur la fermeture de la Bourse du travail et savoir si l'association de Culey était les violences policières de la journée de dimanche.

M. Clemenceau accepte la discussion immédiate.

M. Vaillant, au nom du groupe socialiste, proteste contre l'attitude de la police contre l'interdiction de la manifestation et affirme le droit républicain et socialiste de manisestation au nom de la classe ouvrière. Il demande à la Chambre de voter un blame au gouvernement pour son attitude dans la journée d'hier.

M. Clemenceau, président du Conseil. - La loi sur le reposhebdomadaire n'est pas en question; elle est et elle sera ap-

Quant aux manifestations, je ne suis pas sûr qu'il y ait un droit de manifestation; mais je pense qu'il doit y avoir une tolérance des manifestations. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un droit hier.

On a reproché au gouvernement de n'avoir fait connaître ses instructions que la veille. Pourquoi ? Parce que les auteurs de la manifestation n'avaient fait connaître leur projet que par voie d'affiches.

Le gouvernement ainsi averti a dû prendre ses mesures pour maintenir l'ordre dans la rue et pour protéger les gens qui ne sont pas syndicalistes et il y en a encore beaucoup en France.

Si le gouvernement a déployé des troupes, c'est parce que les syndicalistes voulaient mettre le gouvernement en face du fait accompli. Il a été amené ainsi à empêcher les tumultes annoncés, et c'est pourquoi il a fermé la bourse du

M. Vaillant affirme que c'est un acte illégal, mais il s'est bien gardé d'en apporter la preuve. Cette mesure était nécessaire pour prévenir les désordres ; il fallait empêcher que des agents ne fussent blessés. Voilà le crime qu'on me reproche.

On a filtré la manifestation ; il y a eu des blessures des deux côtés; on a fait 140 arrestations environ. Quant à M. Lépine qui tient à honneur d'aller au danger, on ne peut vraiment rien lui reprocher. C'est un brave homme et un homme brave.

En terminant, M. Clemenceau fait observer que ce n'est pas un bon moyen qu'emploient les syndicalistes pour faire pénétrer la loi sur le repos hebdomadaire dans les mœurs. Les manifestations violentes ne servent pas la cause qu'ils veulent défendre.

Après quelques mots de M. Allemane. on vote sur un ordre du jour de blame auquel la priorité est refusée par 444 voix contre 59. Un ordre du jour approuvant l'attitude du gouvernement est présenté par M. Noulens et ensuite adopté par 463 voix contre 58.

Et la séance est levée.

# Sénat

Séance du 21 janvier 1907 (matin) PRESIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST Le Sénat aborde la discussion du bud-

get de la marine. M. Cabart-Danville parle des arsenaux maritimes qui sont insuffisants et du mauvais fonctionnement du service hydrographique.

tif rapidement; la flotte française sera bientôt en inferiorité.

M Cuvinot, rapporteur réfute les diverses critiques présentées par les divers orrteurs et dit que la construction de 6 cuirassés doit avoir lieu.

Séance de l'après-midi Dans sa séance de l'après-midi, le Sénat reprend la discussion du budget

de la marine, M. Pichen, sénateur du Finistère, développe quelques critiques, et M. Méric appelle l'attention du ministre sur les bruits de grève qui se répandent dans le monde maritime

Le ministre répond à toutes les critiques et donne satisfaction dans ses réponses aux divers orateurs.

Les divers chapitres du budget de la marine sont adoptés sans modification. Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

#### Le scandale Gourko

La plupart des journaux jugent avec indulgence les conclusions du rapport de la Commission d'enquête relative à l'affaire Gourko-Lidwal. Ils espèrent néanmoins que les révélations accablantes qui en résultent, amèneront un jugement sévère pour les coupables et détermineront une réorganisation fondamentale du service d'approvisionnements.

Le Slovo invite le gouvernement à confier de nouveau ce service au Zemstvo, qui en fut dépossédé pour des motifs autres que le souci des bede circulation dans la rue. C'est ce droit soins du peuple. Cent cinquante mille enfants restent sans secours contre la famine dans la province de Kasan.

#### L'anniversaire du 22 janvier

Le préfet de Saint-Pétersbourg a ordonnè des mesures extraordinaires de défense policieres et militaires pour empêcher tous désordres et toutes manifestations à l'occasion de l'anniversaire des émeutes du 22 janvier 1905.

#### Exploits de cosaques

De légers désordres ayant éclaté dans le village d'Itchna (province de Chernigow, une cinquantaine de cosaques ont exercé une vive repression, et ont molesté indistinctement une centaine de personnes.

#### Légende Dorée

Il y avait disent les « Münhner Nachrichten », deux pauvres petits multimillionnaires extrêmement malheureux. L'un et l'autre avaient 17 ans. Il était le fils de M. Hopkins qui posséde à Saint-Regis une demeure princière. Elle s'appelait Vera Siegrist; elle était la petite-fille et l'héritière unique de M. Lawrence qui habite un palais de marbre dans la Cinquième Avenue. Il avait épuisé toutes les joies qui s'achètent; il jetait sur ses chevaux, ses autos et ses yachts des regards désabusés.

A peine sortie de pension, elle n'avait pas essayé sa première douzaine de robes longues, qu'elle était lasse des bals et des garden-partyes. Leurs peines etant égales, ils résolurent de s'épouser. Le jeune Hopkins frêta un magnifique navire, dont les salons furent tendus de soie rose et le pont planté de palmiers. Miss Vera s'embarqua avec son petit chien, ses bijoux, sa femme de chambre française et une amie de pension qui fut promue

dame de compagnie Le navire, remontant l'Hudson, s'arrêta dans une crique champêtre; un pasteur obligeant maria le jeune couple dans le jardin de palmiers; les canons du bord unirent leurs salves à ses bénédictions. Quand il apprit l'idylle de sa petite-fille, M. Lawrence s'en affligea comme d'une mésalliance, car il est plus riche que le banquier Hopkins. Il fit chauffer son auto la plus rapide et vola vers les rives de l'Hudson; il y trouva le navire, M, l'amiral de Cuverville dit que les mais non plus les petits millionnai- de ceux de ses chefs qui eureut l'hon- au col du Mott Genèvre, à proximité

que celle du grand-père les emportait sur le chemin du bonheur de toute la vitesse de ses deux cents chevaux.

#### Le Coup de Rockefeller

Pendant qu'on cherche noise en

justice à John D. Rockefeller, au sujet de la Standard Oli Company, le grand brasseur d'affaires prépare un coup de revanche qui ne sera pas ordinaire. On assure même que tout est déjà dans le sac. Il s'agit du contrat financier pour la construction du canal du Panama. La National City Bank de New York, qui est en réalité la Banque Rockefeller, ee se ait assuré cette entreprise. Celle-ci exigerait 150 millions de dellars, sur lesquels Rockefeller se réserverait la modeste commission du 10 pour 100 soit 15 millions de dollars (75 millions de francs), sans compter les boni que l'on recevra des soumissionnaires des travaux et des fournitures. La chose était tenue strictement secrète. Elle vient d'être révélée à la suite d'un Conseil de Cabinet auquel assistaient M. Roosevelt, ses ministres et plusieurs juges de la Cour suprême. Le gouvernement n'a, il est vrai, pas encore ratifié le contrat qui doit causer un véritable scandale, mais John D. Rockefeller en rit dans sa vieille barbe, et comme il compte en outre sur les 500.000 francs promis pour chaque mois que l'on économisera dans les travaux du canal, il dit joyeusement à son fils :

- Ca y est!

#### L'impôt sur les célibataires

L'on parle depuis longtemps d'établir en France un impôt sur les célibataires. Celui-ci existe déjà dans la République Argentine et voici com-

ment il est établi: Dès qu'un citoyen de ce paysarrive à l'âge de vingt ans, il est considéré comme susceptible de contracter mariage et doit payer un impôt mensuel de 25 francs jusqu'à trente ans. L'impôt est porté au double pour les cinq années qui suivent.

De 35 à 50 ans, le célibataire paie 100 fr., et ne 50 à 75 ans 150 fr. par mois.

A partir de soixante-quinze ans. l'impôt tombe à 50 francs. A quatrevingts ans, il est totalement suppri-

Tout veuf qui ne se remarie pas dans un délai de trois ans, recommence à payer l'impôt. Sont exempts de l'impôt ceux qui peuvent établir qu'ils ont demandé trois fois dans la même année, des filles en mariage et que leurs avances ont été repoussées.

#### INFORMATIONS

#### L'Anniversaire de Gambetta Dimanche a eu lieu aux Jardies la

cérémonie annuelle du pèlerinage à la maison de Gambetta. Le général Picquart, ministre de la guerre, représentait le gouvernement : MM. Thomson, ministre de la marine, et Viviani, ministre du travail, y assistaient également; parmi les autres personnalités présentes, citons MM. Etienne, Joseph Rainach, Hector Depasse, Gats, députés. Après le dépôt des couronnes, M.

Marcellin Pellet, ministre de France à la Haye et gendre de M. Scheurer-Kestner, a pris la parole au nom de la société Gambetta.

M. Pantz, ancien maire du treizième arrondissement, a parlé ensuite: puis, le général Picquart, ministre de la guerre, a parlé à son tour.

Voici le texte du discours du général Picquart:

« Messieurs,

» Notre jeune armée n'a pas connu les douloureuses étapes de 1870 71 et chaque jour voit diminuer le nombre

le souvenir de l'homme qui sut élever le cœur de tous les Français à la hauteur des malheurs qui fondaient sur la patrie est resté vivace dans nos rangs, comme un culte et comme un espoir. L'exemple de ce que put faire Gambetta par l'unique souffle de sa parole ardente et de sa foi patriotique, avec des troupes inexpérimentées et manquant souvent de tout, nous montre ce que la République est en droit d'attendre de son armée reconstituée et instruite, et nous savons aujourd'hui, par ce qu'obdint Gambetta, quelles inépuisables ressources notre démocratie renferme dans son sein.

» Mais Gambetta ne fut pas seulement celui qui sauva l'honneur aux heures douloureuses de notre histoire; il fut aussi le patriote ardent et éclairé qui travailla de tout son effort à la reconstitution de nos forces nationales. Tout cela, messieurs, l'armée le sait et ne l'oubliera pas et c'est pourquoi, continuant la tradition de ses prédécesseurs, le ministre de la guerre apporte aujourd'hui à Gambetta le respectueux hommage de l'armée républicaine. »

Le discours du ministre, prononcé d'une voix forte, a été salué par des applaudissements enthousiastes et des cris de : « Vive Picquart ! Vive l'armée!»

#### La Séparation

Dimanche ordre avait été donné de faire évacuer le séminaire de Beaupréau (près de Cholet).

Plus de 2.000 personnes s'étaient barricadées dans cet immeuble, prêtes à soutenir un siège en règle.

Quand la troupe arriva, il fallut qu'elle engageât une lutte très vive avec les manifestants qui jetaient sur elle toutes sortes de projectiles.

Le commissaire de police, le souspréfet, des officiers et des soldats ont été grièvement blessés.

Il fallut de nombreux renforts pour que force restât à la loi.

#### Le repos hebdomadaire

Dimanche, à Paris, une grande manifestation a eu lieu, organisée par les ouvriers des divers syndicats, dans le but de faire observer la loi sur le repos hebdomadaire.

En prévision de troubles, le service d'ordre était assuré par la garde républicaine et la police.

Sur plusieurs points, néanmoins, de violentes bagarres se sont produites et plus de 200 arrestations ont eu lieu. Parmi les manifestants arrêtés, il y

### avait de nombreux étrangers.

#### En Espagne LES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS

Une réunion de députés républicains tenue pour déterminer la ligne de conduite à suivre dans la session qui commence demain, a adopté les résolutions suivantes:

Le parti républicain prêtera un appui résolu au projet de loi sur les associations en tant que ce projet affirme la suprématie du pouvoir civil, achemine à la réduction des congrégations religieuses et les soumet à l'autorisation de l'Etat. De plus, estimant que le problème juridique et religieux exige une solution de principe, le parti républicain proclame la nécessité d'établir la liberté des cultes avec ses conséquences forcées, le mariage civil, l'enseignement laïque et la sécularisation des cimetières.

## Le couronnement du Schah de Perse

La cérémonie du couronnement du nouveau Schah de Perse, Mohammed= Ali-Mirza, a eu lieu le 19 dans la partie du palais connue sous le nom de muséum. Le grand-vizir, les ministres, les princes, les nobles, ainsi que le corps diplomatique étaient présent-La cérémonie s'est déroulée dans

#### Un concours de ski dans les Alpes

un ordre parfait.

Françaises

de Briançon, un concours international de ski qui aura lieu du 9 au 12 février prochain. Il comprendra des courses de fond pour amateurs, guides et jeunes, des épreuves de saut pour les mêmes catégories et des épreuves militaires auxquelles prendront part des délégations de nos troupes alpines et. probablement aussi, des troupes alpines italiennes. Un championnat national de ski, réservé aux amateurs de nationalité française, sera disputé à cette occasion; en outre, des diplômes de skieur seront délivrés aux concurrents qui accompliront les épreuves dans des conditions jets d'art, de sport, etc.; des prix en argent seront décernés aux guides. Les demandes d'inscription doivent étre adressées, avant le 4 février, au Club Alpin Français (30, rue du Bac, à Paris), auprès duquel les touristes désirant assister à cette manifestation officielle d'un sport encore nouveau dans notre pays, trouveront tous les renseignements, conseils, programmes et devis de voyage qu'ils peuvent

#### Petites Nouvelles

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé à la Sorbonne la distribution des récompenses de la Société nationale des conferences populaires.

- M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, a présidé dimanche le banquet annuel de la sociéte de secours mutuels de la céramique et de la verrerie.

- Une dépêche d'Alexandrowiski-Port (Sakhaline), dit que des secousses assez fortes de tremblement de terre ont été ressenties à 10 heures et demie dimanche soir.

\_ On annonce la mort, à l'âge de 75 ans, de William Busnach, auteur dramatique et collaborateur d'Emile Zola dont il mit à la scène les principaux chefs-d'œuvre.

- Récemment un vieil évêque, M. Adami, leguait sa fortune à Pie X. Les héritiers protestent et font un procés au Saint-Siège, part ou / wa of

- On annouce que la direction de l'Opéra sera confiée à MM. André Messager et Broussan, compositeurs et chefs d'orchestre.

# CHRONIQUE LOCALE

#### EXPERTS DES TABACS

Voici la liste des experts des tabacs nommés pour la 2º période de la livraison de la récolte de 1906 :

Experts titulaires:

MM. Bessat, Maire de Crayssac Capmas, Maire de Lagardelle Courdes, Maire de Lentillac Francoual, Maire de Saint-Sulpice Girma, Maire d'Arcambal Couderc, Louis propriétaire à Céne-

vières Gasc, ancien Maire de Gréalou Faurel, propriétaire à Lanzac. Berrie, adjoint au Maire de Prayssac.

Experts Suppléants:

Conquet, Maire de Larroque-des-Arcs Debons, Maire de Larroque-Toirac Bennac, propriétaire à Cahors, rue

#### Autour de la Séance

Dès l'ouverture de la séance, le Conseil municipal a tenu à rendre un hommage de reconnaissance et de vénération à la mémoire du regretté M. Delpech.

A l'unanimité il s'est associé aux belles paroles du maire qui a proposé de donner à l'une des rues de Cahors le nom de l'ancien maire.

Cette décision à laquelle la population cadurcienne a déjà applaudi, honore le Conseil municipal

Au cours de la séance qui sut lundi déterminées; les prix consisterent, soir, particulièrement intéressante, pour les amateurs, en médailles, ob- le traité constitutif réglant définitivement la question du gaz a eté approuvé à l'unanimité moins une voix, celle de M. Clary, car M. Clary est pour le principe de la municipalisa-

C'est pourquoi M. Clary s'est cru obligé de nous lire un long contreprojet où foisonnaient de grosses erreurs qui donnaient lieu à des protestations véhémentes ou à des sourires discrets.

Le clou de la soirée a été enfoncé par M. Cagnac ; à force en effet, d'avoir répété à tout moment : « j'ai du bon sens ; c'est mon bon sens qui parle; ça c'est du bon sens, » M. Cagnac a fini par croire que tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait découlait du plus pur bon sens.

Et c'est ainsi qu'il a donné lecture lundi soir, du filet dont il est l'auteur paru dans le journal de l'ex-percepteur, au sujet de la manufacture des

L'ex-percepteur et Cagnac devaient se rencontrer,... parce que tous les deux ont du bon sens.

Dans ce filet, M. Cagnac estime que le maire de Cahors auquel deux conseillers seraient adjoints devrait faire une démarche auprès des pouvoirs publics de concert avec MM. Rey, Béral et Bourdin.

Pour notre part, s'il était vrai que la construction de la manufacture dût être le couronnement de ces démarches, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que celles-ci aient lieu. Mais ce n'est pas du bon sens, cela: M. Cagnac est un gros malin.

Stylé par M. Bourdin et Béral, il dit, sur leurs indications : « Rey, Béral et Bourdin sont zero auprès du gouvernement; leurs démarches seront toujours sans effet; mais si le maire de Cahors pour lequel le gouvernement a des sympathies obtient la construction de la manufacture, nous pourrons nous, les anabaptistes impenitents, reporter beaucoup du succès des démarches faites, sur nos chers rénégats, si ceux-ci ont la faveur d'être présentés par le maire de

Cahors. » Hélàs! c'est là le raisonnement que de méchants hommes d'affaires tien-

nent et que M. Cagnac publie. Car M. Cagnac et ses acolytes sa-

vent que le gouvernement ne veut rien savoir à cause des élus rénégats. L'arrondissement de Cahors, -

hélas! nous le craignons, - sera sacrifié, parce qu'on demande de la franchise à ses élus; or, les cadurciens savent que ce n'est pas là où perche à cette heure l'ex-socialiste que se trouvent la franchise et le scrupule politiques.

LOUIS BONNET. \* \*

### AU SUJET DE LA MANUFACTURE

Comme preuve que les démarches faites par le Maire de Cahors auprès des pouvoirs publics pour obtenir la construction de la manufacture des tabacs dans notre ville ont été prises en considération, voici la lettre que M. le Maire de Cahors a reçu de l'Administration supérieure:

Paris, le 21 Janvier 1907.

Monsieur le Maire, Vous avez bien voulu m'indiquer les divers emplacements que la ville de Cahors serait disposée à céder à l'Etat pour la construction d'une nouvelle Manufacture de tabacs.

Comme vous le savez, le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur le projet de création d'une nouvelle Manufacture et mon Administration ne peut dès lors, actuellement, que prendre note des offres faites par les Municipalités. Vous pouvez d'ailleurs être assuré que, le moment venu, les propositions de la ville de Cahors seront examinées avec intérêt. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

> Le Directeur Général, PRIVAT-DESCHANEL.

#### A Montfaucon

#### Evacuation forcée du Petit Séminaire

Lundi matin a eu lieu l'expulsion du personnel du Petit Séminaire de Monifaucon.

Cette expulsion était motivée par ce fait que le directeur du Petit Séminaire avait passé un bail en vue de donner l'établissement en location à un sprofesseur d'institution libre qui devait créer dans ce même immeuble un Institut catholique.

Ce bail contenait plusieurs irrégularité, il était fictif. M. le Préfet du Lot ordonna aussitôt la fermeture et l'évacuation de l'établissement.

#### L'expulsion

En conséquence, des instructions précises furent données au sous-préfet de Gourdon, pour que l'expulsion ait lieu lundi matin.

M. Chabbert se rendit lundi matin à 7 h. 1/2 à Montfaucon accompagné de M. Laval, commissaire de police de Gourdon. En prévision des manifestations, un service d'ordre avait été organisé par cinquante gendarmes.

A leur arrivée, un groupe de personnes se trouvait réunis devant la porte du Petit séminaire ; de ce groupe s'éleva aussitôt quelques cris et quelques cantiques, mais la gendarmerie eut vite fait de disperser le rassemblement.

Les sommations alors furent faites au directeur d'avoir à ouvrir les portes solidement barricadées. Devant le refus opposé aux som-

mations, ordre fut donné par le Sous-Préfet d'enfoncer les portes. En quelques secondes l'opération

fut faite; MM. le Sous-Préfet, le commissaire de police pénétrèrent dans l'établissement. Des cris furent poussés, des projec-

tiles lancés sur les représentants de l'autorité ; mais M. le Sous-Préfet s'avança vers le Directeur et lui intima l'ordre d'avoir à se retirer.

M. le Directeur qui avait pris toutes ses dispositions pour ouvrir le lundi même les cours de l'Institut catholique était entouré d'une trentaine de personnes: quelques professeurs du séminaire et des religieuses.

M. le Directeur voulut donner lecture d'une protestation : M. le Sous-Préfet l'interrompit, refusant de l'écouter, et aussitôt, la gendarmerie faisait évacuer l'etablissement, sans qu'aucun autre incident vint troubler le calme ordinaire de la commune de Montfaucon.

Sur la place, quelques curieux stationnaient; ils assistèrent au départ des expulsés conduits par le maire de la commune.

L'indifférence était générale parmi la population.

A 9 heures du matin, tout était terminé.

#### CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 21 janvier 1907

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir en séance extraordinaire à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. le docteur

Darquier, maire. Etaient présents : MM. Darquier, Car lin, Cayrac, Suquet, Dèzes, Cagnac, Rességuier, Arnaudet, Blanc, Vidal, Fernandès, Bris, Gayet, Delport, Vincens, Sastres, Orliac, Agar, d'Armagnac, Cavla, Clary, Dulac, Ausset.

M. Suquet est désigné comme secrétaire de la séauce.

Au début de la séance, M. le maire fait part au Conseil de la mort d'un collègue, M. Delpech : il croit être l'interprète de l'assemblée en exprimant de vifs regrets au sujet de cette mort et en proposant en reconnaissance du legs important fait par M. Delpech à la ville, de donner le nom de J.-B. Delpech à un des rues de Cahors.

A l'unanimité les paroles de M. le maire sont approuvées.

M. le maire donne communication des demandes comme soutiens de famille des nommés Grelet, Bouscasse, Bonnet, Vialard, Tulet, Lacombe, Guiral. -Avis favorable est donné.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet relative à un rapport de M. le directeur des Postes et Télégraphes au sujet du repos hebdomadaire en faveur des facteurs.

Dans ce rapport, M. le directeur des Postes prie le Con-eil de vouloir bien donner un avis favorable à cette proposition, qui consiste à ne faire le dimanche qu'une distribution de lettres, à 8 h. 1/2 du matin et une levée des boîtes à 2 et 5 h. 55 du soir.

M. d'Armagnac dit qu'en pourrait arriver à diminuer le service des di tribution de lettres le dimanche en établissant un timbre spécial portant la motion » urgent » de façon que seules les lettres timbrées ainsi soient distribuées.

Mais après observation de M. Ausset et du maire il est reconnu que ce moyen

M. Cagnac voudrait le repos par roulement: l'administration est assez riche pour payer des auxiliaires, et en outre, c'est le retour au repos dominical.

Le Conseil vote un avis favorable à la proposition du directeur des Postes qui tient simplement à donner un jour de repos à ses subordonnés: M. Cagnac vote contre.

M. Delport prie M. le maire de vouloir bien demander au directeur des Postes que la boîte aux lettres qui se trouve au coin de la place Thiers soit placée au débit de tabac situé près de l'Abreuvoir et qu'une boîte aux lettres soit installée au coin de la rue des Au-

M. le maire promet de transmettre cette demande au directeur des Postes. M. le maire donne des explications au sujet de la construction d'une passe-

relle à Cabessut. On a dit que l'installation d'un second bac - qui en effet va avoir lieu ces jours-ci, - devait empêcher la reconstruction de la passerelle. Rien n'est

plus faux: la passerelle sera recons-M. Clary demande que les maraîchers puissent, avec leur chargement de corbeilles ou paniers traverser en bac le Lot, ce qui leur éviterait le long trajet qu'ils ont à faire actuellement pour se

rendre au marché. Satisfaction, dit le Maire, sera donnée avec le nouveau bac qui fonctionnera dès les premiers jours.

M. le Maire indique au Conseil que le fermier des droits de place a abandonné ce service et a résilié son marché

La ville ne perdra rien de ce fait et en outre cette résiliation permet à la ville de procéder à une nouvelle adjudication pour 4 ans des droits de place.

Du reste un rapport de M. Dulac en

donnera de plus amples détails. M. Conduché demande une détaxe sur ses droits d'octroi pour les fourrages. -Accordé.

Une demande de la Fédération des travailleurs cadurciens relative à la création d'un bureau de placement gratuit à la Bourse du travail est renvoyée à la Commission des finances.

Renvoyée à la Commission des travaux publics une pétition de M. Girma propriétaire à Cabessut au sujet du nivellement de la rue où se trouve son immeuble.

La Société des lits militaires fait connaitre à la ville qu'à dater du ler avril par suite de la cessation de son exploitation à Cahors, elle ne confinuera pas son traité de concession d'eau.

Renvoyée à la Commission des travaux publics et des finances une communication de M. le Maire de la commune de Larroque-des-Arcs, relative à la délimitation de la commune.

Mme Andrieu, veuve du lieutenant des pompiers de Cahors, demande un secours à la ville : renvoyée à la Commission des finances.

Renvoyée à cette même commission une demande de souscription en faveur du monument élevé à Jules Ferry.

MM. Blanc et Arnaudet sont désignés pour faire partie du jury du concours du lee février.

#### RAPPORTS

M. Suquet propose d'accorder à Mile Richasse, élève du collège de filles une bourse d'externat surveille au dit collège : Mlie Richasse a été reçue aux derniers examens de bourses pour les lycées et collèges

M. Cagnac ne voudrait pas que cette bourse soit accordée, M. Richasse n'habitant pas Cahors.

On passe outre et la bourse est accor-

M. Cagnac donne lecture d'un rap port relatif a la question d'alignement de la rue du Lycée en prolongement de la rue des Tabacs à la maison Soulhac. - Adopté.

Le Conseil adopte le projet de raccordement du quai de la Verrerie au pont de Cabessut : la part de dépense incombant a la ville est de 4.100 fr.

M. Delport propose de voter aux desservants qui en ont fait la demande la location des presbytères paroissiaux de la commune de Cahors. - Adopté.

M. Cayrac propose l'installation de becs de gaz dans la rue de la Banque et dans la rue des Ecoles. - A opté. M. Dulac propose de réduire de 48 à

30 francs la concession d'eau payée indûment par Mme veuve Bru. - Adopté.

M. Dulac donne communication du cahier des charges relatif à la prochaine adjudication des droits de place : diverses modifications sont apportées à ce cahier.

M. Dezes demande la mise en regie des droits de place.

M. Delport demande que la mise en régie soit essayée durant un an. Les propositions de MM. Dèzes et Del-

rapport de M. Dulac sont adoptées. M. Ressiugier donne lecture du rapport relatif à la question de l'éclairage.

port sont rejetées; les conclusions du

#### La question de l'éclairage

Voici, in extenso le rapport de M. Ressiguier:

Il y a quelques semaines à peine, je vous exposais au nom de la Commission de l'éclairage, l'échec des pourparlers avec la compagnie du gaz. Vous avez, à ce moment là, conformément aux conclusions de votre commission, décidé que la ville de Cahors ne pouvait pas accorder à la dite compagnie le monopole de tous les éclairages découverts et à découvrir pour une période de quarante années, et vous avez pris la resolution de continuer le procès et de faire signifier à la compagnie le jugement du conseil de préfecture.

Depuis cette époque, la compagnie a

sur lequel j'aurai à revenir dans le courant de ce rapport et qui tout en lui conservant le monopole qu'elle possédait, de tous les éclairages jusqu'en 1921 ne lui concède après cette époque que le monopole de l'éclairage par le gaz de

houille, au gaz à l'eau et le méthane. C'est ap ès la conclusion de ce traité que les pourparlers ont été repris entre la ville de Cahors et la Ce du gaz, et ce sont les résultats de ces négociations que je vous apporte aujourd'hui au nom de la commission de l'éclairage en vous

priant de les ratifier. Le projet de traité est joint au dossier; chacun de vous a pu en prendra connaissance. Je me contenterai de résumer devant vous les clauses les plus intéressantes en vous exposant chemin faisant, les avantages nouveaux que votre commission a obtenus pour la ville et pour

les consommateurs. Les grandes lignes du traité sont les suivantes: réduction du gaz à 0 fr. 20 pour les particuliers, à 0 fr. 18 pour l'éclairage public et les bâtiments communaux : prorogation jusqu'en 1945 du monopole de l'éclairage au gaz de houille, au méthane et au gaz a l'eau. Mais liberté de concurrence pour les autres éclairages à partir de 1920 Faculté pour la ville d'exigeret d'obtenir deux ans après qu'elle en aura manifeste le désir l'éclairage él-ctrique avant 1920. Révision des tarifs à mi-traité c'est-a dire en 1926 sur les mêmes bases que nos prédecesseurs l'avaient obtenu tous les dix ans, c'està-dire en choisissant trois villes de 10 a 30.000 habitants ayant des traités datant de plus d'un an et de moins de dix ans : révision des tarifs de l'électricité à la même époque si la compagnie n'est pas concurrencee.

Je vais entrer main tenant dans le détail de certaines clauses particulièrement intéressantes.

L'article le fixe le débit des brûleurs de l'éclairage public à 90 litres à l'heure. C'est le régime des becs à incandescence tels qu'ils sont établis actuellement et qui donne semble-t-il toute satisfaction. Le prix des becs de l'éclairage n'est plus comme dans l'ancien traité fixé à forfait à l'année à 56 francs; ni comme dans le projet du traité de janvier 1906 à 50 francs par an. Ce régime nouveau constitue pour la ville un avantage marqué, puisque à 0 fr. 18 le mètre cube et à 90 litres à l'heure, le bec en sera payé par la ville 44 fr. 80, c'est-àdire 11 fr. 20 de moins qu'au prix actuel et 5 fr. 20 de moins que dans le projet de l'an dernier. En tablant sur 325 becs entiers et 48 demi-becs, c'est une économie de près de 3600 francs sur l'éclairage public tel qu'il est payé actuellement et c'est un bénéfice de 1950 francs environ sur le projet de traité de l'an dernier ; il est vrai que ce bénéfice se trouvera diminué de 250 francs environ par ce fait que, le gaz brûlé au compteur dans les établissement communaux sera payé 0 fr. 18 au lieu de 0 fr. 16, mais en résumé il y aura pour la ville un boni de 1750 francs en sus des avantages concèdés par la Compagnie en 1906. De plus ce mode de règlement permettra à la ville, si les progrès de la science faisaient découvrir un brûleur qui ne consommat que 60, 50 ou 40 litres, de profiter de l'économie ainsi realisée, ce que n'aurait pas permis un forfait dans lequel la quantité de gaz consommée ne serait pas entrée en ligne de compte.

Comme je vous l'ai dit, la ville proroge jusqu'en 1945 le monopole de l'éclairage au gaz de houille, au méthane et au gaz à l'eau. Mais elle a dû prévoir l'installation éventuelle de l'électricité avant 1920. La ville pourra exiger l'électricité d'ici à 1920 et la Compagnie devra la mettre en exploitation deux ans après que la ville en aura exprimé le desir; elle se réserve le droit de l'établir spontanément si elle le juge utile. Dans le cas où elle l'aurait établie avant 1920, elle conserve le droit après cette époque de maintenir jusqu'en 1945 les canalisations établies, et ce n'est que dans le cas où une concurrence serait établie que la Compagnie pourrait renoncer à l'éclairage électrique avant 1945.

Si l'une ou l'autre des parties provoque l'installation de l'électricité le circuit primitif devra avoirune longueur de 3500 mètres. Dans ce chiffre n'est pas comprise la canalisation qui part de l'usine pour aller au centre de la ville, c'est-àdire à la mairie approximativement. Ce réseau primitif sera déterminé par M. le Maire à la seule condition qu'il n'ait pas de solution de continuité.

Quelques membres de votre Commission trouvaient cette longueur du réconclu avec la ville d'Aurillac un traité | seau primitif un peu insuffisante et crai-

FRUILLETON DU « Journel du Lot » 33

#### MIROUET URSULE

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

Cette chambre de feu M. de Portenduère restait dans l'état où elle fut au jour de sa mort : il n'y avait que le défunt de moins. Madame de Portenduère avait fait elle-même le lit, en mettant dessus l'habit de capitaine de vaisseau, l'épée, le cordon rouge, les ordres et le chapeau de son mari. La tabatière d'or dans laquelle le vicomte prisa pour la dernière fois, se trouvait sur la table de nuit avec son livre de prières, avec sa montre et la tasse dans laquelle il avait bu. Ses cheveux blancs, encadrés et disposés en une seule mêche roulée, étaient suspendus au dessus du cruc fix à bénitier placé dans l'alcôve. Enfin les babioles dont il se servait, ses journaux, ses meubles, son crachoir hollandais, sa longue-vue de campagne accrochée à sa cheminée, rien n'y manquait. La veuve avait arrêté le vieux cartel à l'heure de la mort, qu'il indiquait ainsi à jamais. On y sentait encore la poudre et le ta- presque pâle. Dans le demi-jour qui fil- larmes.

laient de ses habitudes. Sa grande canne à pomme d'or restait où il l'avait posée, ainsi que ses gros gants de daim tout auprès. Sur la console brillait un vase d'or grossièrement sculpte, mais d'une valeur de mille écus, offert par la Havane, que, lors de la guerre de l'indépendance américaine, il avait préservée d'une attaque des Anglais en se battant contre des forces supérieures, après avoir fait entrer à bon port le convoi qu'il protégeait. Pour le récompenser, le roi d'Espagne l'avait fait chevalier de ses ordres. Porté pour ce fait dans la première promotion au grade de chef d'escadre, il eut le cordon rouge. Sûr alors de la première vacance, il épousa sa femme, riche dedeux cent mille francs. Mais la Révolution empêcha la promotion, et M. de Portenduère émigra. - Où est ma mère? dit Savinien à

- Elle vous attend dans la chambre de votre père, répondit la vieille ser-

vante bretonne. Savinien ne put retenir un tressaillement. Il connaissait la rigidité des principes de sa mère, son culte de l'honneur, sa loyauté, sa foi dans la noblesse, et il prévit une scène. Aussi allait-il comme à un assaut, le cœur agité, le visage

bac du défunt. Le foyer était comme il trait à travers les persiennes. Il aperçut l'avait laissé. Entrer là, c'était le revoir sa mère vêtue de noir, et qui avait arboen retrouvant toutes les choses qui par- ré un air solennel en harmonie avec cette chambre mortuaire.

- Monsieur le vicomte, lui dit-elle en le voyant, se levant et lui saisissant la main pour l'amener devant le lit paternel, là a expiré votre père, homme d'honneur, mort sans avoir un repreche à se faire. Son esprit est là. Certes, il a dû gémir là-hauten apercevant son fils souillé par un emprisonnement pour dettes. Sous l'ancienne monarchie, on vous eût épargné cette tache de boue en sollicitant une lettre de cachet et en vous enfermant pour quelques jours dans une prison d'État. Mais enfin, vous voilà devant votre père qui vous entend. Vous qui savez tout ce que vous avez me, termine ici l'exposition. fait avant d'aller dans cette ignoble prison. Pouvez-vous me jurer devant cette ombre, et devant Dieu qui voit tout, que vous n'avez commis aucune action déshonorante, que vos dettes ont été la suite de l'entraînement de la jeunesse et qu'enfin l'honneur est sauf? Si votre irréprochable père était là, vivant dans ce fauteuil, s'il vous demandait compte de votre conduite, après vous avoir écou-

té, vous embrasserait-il? - Oui, ma mère, dit le jeune homme avec une gravité pleine de respect.

Elle ouvrit alors ses bras et serra son fils sur son cœur en versant quelques

n'est que l'argent de moins. Je prierai Dieu qu'il nous le fasse retrouver, et, puisque tu es toujours digne de ton nom, embrasse-moi, car j'ai bien souf-

- Je jure, ma chère mère, dii-il en étendant la main sur ce lit, de ne plus te donner le moindre chagrin de ce genre, et de tout faire pour réparer mes premières fautes.

- Viens déjeuner, mon enfant, ditelle en sortant de la chambre.

S'il faut appliquer les lois de la scène au récit, l'arrivée de Savinien, en introduisant à Nemours le seul personnage qui manquât encore à ceux qui doivent être en présence dans ce petit dra-

#### DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

L'action commença par le jeu d'un ressort tellement usé dans la vieille comme dans la nouvelle littérature, que personne ne pourrait croire à ses effets en 1829, s'il ne s'agissait pas d'une vieille Bretonne, d'une Kergarouet, d'une émigrée ! Mais, hâtons-nous de le re-

connaître, en 1829, la noblesse avait

reconquis dans les mœurs un peu du

terrain perdu dans la politique. D'ail-

grands parents dès qu'il s'agit des convenances matrimoniales est un sentiment impérissable, lié très étroitement à l'existence des sociétés civilisées et puisé dans l'esprit de famille. 11 règne à Genève comme à Vienne, comme à Nemours, où Zélie Levrault refusait naguère à son fils de consentir à son mariage avec la fille d'un bâtard. Néanmoins, toute loi sociale ases exceptions. Savinien pensait donc à faire plier l'orgueil de sa mère devant la noblesse innée d'Ursule. L'engagement eut lieu sur-le-champ. Dès que Savinien fut attablé, sa mère lui parla des lettres horribles, selon elle, que les Kergarouet et 'les Portenduère lui avaient

- Il n'y a plus de famille aujourd'hui, ma mère, lui repondit Savinien, il n'y a plus que des individus! Les nobles ne sont plus solidaires. Aujourd'hui, on ne vous demande pas si vous êtes un Portenduère, si vous êtes brave, si vous êtes homme d'Êtat : tout le monde vous dit : « Combien payez-vous de contribu-

tions ? » - Et le roi ? demanda la vieille

- Le roi se trouve pris entre les deux Chambres comme un homme entre sa femme légitime et sa maîtresse. Aussi dois-je me marier avec une fille riche, à quelque famille qu'elle appartienne, avec

- Oublions donc tout, dit-elle; ce | leurs, le sentiment qui gouverne les | la fille d'un paysan si elle a un imillion de dot et si elle est suffisamment bien élevée, c'est-à-dire si elle sort d'un pensionnat.

- Ceci est autre chose ! fit la vieille

Savinien fronça les sourcils en entendant cette parole. Il reconnaissait cette volonté granitique appelée l'entêtement breton, qui distinguait sa mère, et voulut savoir aussitôt son opinion sur ce point délicat.

- Ainsi, dit-il, si j'aimais une jeune personne, comme par exemple la pupille de notre voisin, la petite Ursule, vous vous opposeriez donc à mon mariage ?

- Tant que je vivrai, dit-elle. Après ma mort, tu seras seul responsable de l'honneur et du sang des Portenduère et des Kergarouet. - Ainsi vous me laisseriez mourir de

faim et de désespoir pour une chimère qui ne devient aujourd'hui une réalité que par le lustre de la fortune?

-- Tu servirais la France et tu te fierais à Dieu? - Yous ajourneriez mon bonheur au

lendemain de votre mort? - Ce serait horrible de ta part, voilà

- Louis XIV a failli épouser la nièce de Mazarin, un parvenu.

- Mazarin lui-même s'y est opposé.

(A suivre)

les grandes artères et le Boulevard, et que les autres quartiers fussent privés de ce nouvel éclairage. Mais comme la compagnie aura intérêt à canaliser spontanément les grandes voies où elle a le plus de chance de trouver de la recette, on évitera cet écueil en faisant passer le réseau primitif par les quartiers deshérités, puisque les 3500 mètres de réseau primitif sont concedés sans réserve par

La Compagnie sera seule responsable à l'égard des tiers des dommages que pourrait créer le nouvel éclairage et la ville n'est responsable des accidents survenus à la canalisation que dans le cas de désordres publics. La compagnie s'oblige a fournir l'énergie à tout consommateur qui la demandera sur les voies où existe la canalisation, et à tout immeuble ou groupe d'immeubles distant de moins de 100 mètres des dites canalisations et contractant un abonnement pour 10 lampes au moins et pour cinq ans. Je me permets de vous faire remarquer que cette clause de 10 lampes est presque platonique puisque l'électricité est fournie au compteur et qu'il n'est fixé aucun minimum de consommation. Au delà de 100 mètres, la Compagnie ne sera tenue de satisfaire aux demandes que si le concessionnaire s'engage à consommer 20 0/0 des frais d'installation ou, s'il ne veut pas se soumettre à minimum, à payer les frais de canalisation. Les canalisations seront en charge jour et nuit sauf un arrêt facultatif de 11 h 1/2 du matin à 1 h. 1/2 du soir pour les réparations.

Nous arrivons aux tarifs. La ville d'Aurillac a fixé d'ores et déjà le prix de son electrécité à 0 08 l'hectowat heure pour les particuliers, 0,06 pour la ville et les bâtiments communaux et 0,04 pour l'énergie électrique. Il a paru a votre commission qu'il n'était pas pratique de fixer actuellement le prix d'un éclairage dont on ne connaît pas encore à l'époque où il sera appliqué.

Outre que les prix consentis par la ville d'Aurillac ne sont pas des prix de faveur, même à l'heure actuelle, il est permis d'espérer qu'à l'époque où l'électricité sera établie, ils seront devenus léonins. Votre commission a préféré réserver cette question et confier l'établissement des tarifs à tous experts l'un désigné par la ville, l'autre par la com-pagnie du gaz et le troisième par le Président de la Cour d'Appel d'Agen.

En ce qui concerne l'Eclairage public la ville aura à sa charge des lanternes et les branchements allant de la canalisation de la voie à la dite lanterne. La Compagnie supportera les frais de nettoyage et de mise en place des crayons d'arc fournis par la ville. Celle-ci pourra substituer l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz dans la mesure où elle

La Compagnie fera la pose et l'entretretien des branchements jusqu'au compteur aux frais de l'abonné mais à prix coûtant et d'après un tarif inséré dans les polices d'abonnement. Les compteurs seront fournis en location. Les abonnés resteront libres de faire faire l'installation intérieure, à partir du compteur par un appareilleur de leur choix sous réserve que cette installation sera conforme au cholx sous réserve que cet installation sera conforme aux prescriptions du Syndicat professionnel des industries électriques. Les polices d'abonnement seront approuvées par l'autorité municipale. A la fin du traité, s'il n'était pas renouvelé à la Compagnie la Concession de l'éclairage

électrique la ville aurait la factulté de

racheter l'usine et les canalisations. La période qui s'étend au delà de 1920 est dite période de libre concurrence. La ville pourra dès 1920 accueillir toute demande d'éclairage électrique et toute demande d'éclairage par des procédés autres que ceux énumérés à l'article 4. Dans notre projet de traité il n'y a en ce qui concerne l'électricité aucune réserve. A Aurillac, la Compagnie s'est réservée que ses concurrents pour l'électricité seraient tenus à desservir sensiblement les mêmes parcours que la Compagnie du gaz. Nous n'avons pas voulu admettre cette clause. C'était en effet constituer à la Compagnie un monopole déguisé et empêcher les usines disposant autour de Cahors de forces hydrauliques suffisantes pour un quartier mais trop faible peut-être pour la ville entière, de concurrencer la Compagnie. Devant notre insistance le délégué de la Compagnie a consenti à l'abandon de cette clause.

L'article 20 prévoit que si de nouveaux procédés ou perfectionnements dans l'in dustrie du gaz et de l'électricité viennent à se produire et donnent des résultats tels que le prix du gaz ou de l'élec-tricité en soit diminuée d'au moins 200/0 la Compagnie devra les appliquer et faire benéficier la ville et les consommateurs de la moitié de l'économie correspondante. Il en est de même si d'ici en 1920 un nouveau mode d'éclairage autre que le gaz spécifiés à l'article 4 venait à être découvert et à réaliser une économie d'au moins 20 0/0 dans le prix de revient. L'article stipule ensuite la manière dont seront établis l'ancien et le nouveau prix de revient.

L'article 21 sur la taxe ou l'impôt nouveau sur l'industrie du gaz et qui devrait être supporté par les consommateurs est supprimé et remplacé par un article qui prévoit en 1926 une révision des prix du gaz et de l'électricité, si la compagnie est seule à exploiter ce dernier éclairage, sur les bases prévues au projet de jan-vier 1906. Il reste entendu que cette révision n'aura d'effet que si elle réalise un abaissement de prix. En échange de cette révision, la charge d'octroi actuellement imposées à la compagnie ne se-

ront pas modifiiées au cours du traité. L'article 23 dit que les nouveaux tarifs entreront en vigueur le premier jour du mois où l'autorité préfectorale, aura donné son approbation. Si donc, Messieurs, vous ratifiez ce soir le projet que nous vous soumettons et si M le Préfet donne son approbation avant le 31 les consommateurs ne paieront que 0. fr. 20 le gaz qui'ils brûlent actuelle-

Tel est dans ses grandes lignes le traité que nous vous soumettons. Nous cro-

gnaient qu'elle suffit à peine à canaliser, en effet l'avenir, et permet à la ville, les grandes artères et le Boulevard, et d'accueillir après 1920 toutes demandes d'éclairage autres que les gaz spécifiés a l'art 4. C'est la fin du monopole de tous les éclairages et la possibilité pour la ville de profiter sans contestation et sans litiges interminables des avantages que pourront procurer de nouvelles découvertes, Nous n'avons à la véritè qu'une révision des prix en 1926 mais la concession que nous avons dû faire sur ce point nous paraît largement compensée par la possibilité de la concurrence pour les autres éclairages a partir de 1920 et aussi par cette considération que l'amélioration des prix de l'eclairage par le gaz de houille semblent dans l'avenir devoir résulter beaucoup moins d'un abaissement du prix de revient que d'une meilleure utilisation par des becs ou des brûleurs nouveaux qui diminueront la consommation pour un pouvoir éclairant egal et profiteront à la ville et au consommateur sans procès, sans contestation du fait seul que leur compteur enregistrera un nombre plus faible de

> mètres cubes. Nous ne croyons pas que dans les conditions où se trouve actuellement la ville de Cahors on put obtenir un traité plus avantageux 11 donne satisfaction aux consommateurs las de payer 0 fr. 30 ce qu ailleurs on paie 0 fr. 20; il donne satisfaction au monde de commerce qui s'était ému d'une prorogation du monopole de tous les éclairages sans exeption. Enfin il permet à la ville de réaliser sur son éclairage public une économie qui n'est pas negligeable et lui permettra de supporter plus facilement les charges que les lois nouvelles font peser sur

> Je vous demande, messieurs au nom de la Commission, d'approuver le projet du traité et de prier M. le Maire de faire toute diligence pour qu'avant le 31 il soit approuvée par M. le Préfet.

M. Clary fait subir au public la lecture d'un contre-projet tendant à la municipalisation du service d'éclairage.

Ce contre-projet qui contient maintes erreurs est rejeté à l'unanimité, moins la voix de M. Clary, et les conclusions du rapport de M. Ressiguier sont vo-

M. Orliac signale le mauvais état des escaliers de l'école du Vieux Palais

M. le Maire promet d'y faireremédier. M. Dezes propose au Conseil de voter des remerciements aux membres de la Commission extra-municipale qui s'est occupée de la question du gaz.

Le Conseil s'associe à ces remerciements.

M. Cagnac donne lecture d'un vœu invitant le maire à faire des démarches d'accord avec MM. Rey, Béral et Munin-Bourdin, auprès des pouvoirs publics pour que la manufacture des tabacs soit construite à Cahors.

Il propose en outre de désigner MM. Dulac et Orliac pour assister M. le maire dans ces démarches.

Renvoyé à la commission des vœux. Et la séance est levée à 10 h. 1/2.

On annonce que M. Henry Joly, le criminaliste bien connu, membre de l'Institut et président du comité de défense et de progrès social viendra donner à Cahors une conférence sur « l'Etat de la lutte contre les progrès de la criminalité ».

#### Concert de l'Orphéon

En informant nos lecteurs que l'Orphéon donnerait dans le courant de février, un concert avec le concours de l'Union littéraire et artistique, nous avons oublié d'ajouter que l'Orchestre symphonique appporterait à cétte fète son plus excellent concours.

#### Soutiens de famille

La prochaine réunion du conseil départemental chargé de l'examen des demandes d'allocations journalières de 0 fr. 75 cent. concernant les familles des militaires de la classe de 1905, qui sont actuellement sous les drapeaux, aura lieu entre le 1er et le 10 mars 1907.

Tous les dossiers devrontêtre déposés à la préfecture avant le 25 février, terme de rigueur.

> Tribunal correctionnel Audience du 21 Janvier 1907

> > VAGABONDAGE

Trois vagabonds et mendiants voient orner leur casier judiciaire d'une nouvelle condamnation. CHASSEURS

Trois chasseurs sans permis se font appliquer l'amende de 25 francs traditionnelle.

Deux voleurs défaillants sont condamnés à un mois de prison.

INJURES ET DIFFAMATIONS Puis sont appelés les quatre procès intentés à l'Union Républicaine par M. Salgues de Géniés, maire de Marcilhac et par trois membres du Bureau de Bienfaisance de notre com-

Au nom des prévenus Me Lacaze soulève l'incompètence et demande leur renvoi devant la Cour d'Assises où ils pourront faire la preuve.

Dans une première plaidoirie d'une très grande clarté, et trés énergique le sympathique avocat soutient que M. Salgues a été attaqué uniquement yons qu'il peut être accepté. Il réserve | comme maire et que, par suite, le tri-

Abordant ensuite la question des membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance, Me Lacaze fait l'historique de leur organisation, de leurs attributions et de la qualité de fonctionnaires publics qui leur a été reconnue de tout temps. Ils rentrent d'ailleurs, dit-il, dans la catégorie des citoyens chargés d'un service et mandat public, surtout aujourd'hui qu'ils sont appelés à concourir à l'application de lois d'assistance sociale.

Il montre les divergences de la doctrine et de la jurisprudence et demande au tribunal de se prononcer pour l'incompétence. Le tribunal suit avec le plus grand intérêt cette discussion juridique toute d'actualité.

Mº de Valon plaide pour les plaignants. Il prétend que M. Salgues a élé injurié comme homme privé et que le maire qui fournit des renseignements à la gendarmerie sur un délit agit comme simple particulier.

En ce qui concerne les bureaux de bienfaisance, il s'abrite derrière l'autorité de la Cour de Cassation qui doit avoir le pas, dit-il, sur les doctrinaires et sur la jurisprudence des tribunauu et des Cours.

Le tribunal renvoie à huitaine le prononcé de son jugement sur ces questions de compétence.

#### Contributions indirectes

Voici, d'après l'Officiel le relevé pour le Lot des quantités de vins enlevees de chez les récoltants des stocks restant chez les marchands en gros pendant le mois de décembre 1906.

Quantités de vin sorties 51.767 hectolitres; antérieurs depuis le commence-ment de la campagne (1er septembre 1906) 45 018 hectolitres.

Total 67.785 hectolitres. Stock commercial à la fin de décembre 10.190 hectolitres.

#### Théâtre de Cahors

On nous annonce prochainement au théâtre municipal la tournée de " BIRIBI" cette œuvre émouvante qui a soulevé à Paris une immense polémique et qui provoqua la lettre au général Picquart. Cette pièce est une propagande puissante pour la suppression des bagnes militaires. L'horreur qu'inspirent ces scènes émouvantes sera compensée par la pièce de M. Sachu Guitry : " Chez les Zoaques ", délicieuse comédie, d'un esprit primesautier qui déchaîne le rire à ch: que instant.

Nous reviendrons sous peu sur cette soirée sensationnelle.

#### l elegrammes recus mer :

Paris, 21 janvier, 1 h. 40 s.

## L'impôt sur le revenu

Le projet Caillaux relatif à l'impôt sur le revenu ne sera pas déposé à la Chambre avant une douzaine de jours.

#### Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1871, le numéro 691.899 gagne 100.000 francs.

#### Au Maroc

Une dépêche de Tanger assure que le Maghzen ne veut pas capturer Raissouli auquel le Sultan fera

# Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 22 janvier, 1 h. 35s.

L'obligation de la déclaration

Au Conseil des ministres, M. Clemenceau a annoncé qu'il déposera aujourd'hui à la Chambre le projet rendant facultative l'obligation de la déclaration pour les ministres du culte désirant profiter des avantages de la loi du 2 janvier 1907.

La Greve des employes de tramways

Les employés de tramway Sud de Paris, réclamant la moitié du salaire pour les journées de repos hebdomadaire se sont mis en grève.

Tirage d'obligations Au tirage de la ville de Paris 1892 le numéro 101.261 gagne 100.000

AGENCE FOURNIER.

#### Arrondissement de Cahors

francs.

#### Duravel

Ecole laïque. -- Nous sommes heureux d'apprendre que Mlle Marcelle Prébosty, élève de notre école laïque vient d'obtenir une bourse entière na- la paire.

bunal correctionnel ne peut retenir le 1 tionale à l'école primaire supérieure de Montcuq. Nous rappelons le brillant succès remporté par cette jeune élève dans le dernier concours. Aussi nous applaudissons vivement à l'excellente nouvelle qui nous parvient officielle-

A cet effet nous renouvelons à Mme Prieur toutes nos félicitations pour l'energie constante avec laquelle elle a mené à bien son œuvre de laïcisation. Grêce à la sympathie qu'elle a su inspirer aux familles, notre école compte actuellement toutes les élèves de la lo-

Encore une fois merci à notre bonne directrice et à ses dévouées collabora-

(Un groupe de vrais républicains).

Arrondissement de Figuac

#### Figeac

Compagnie d'Orléans. - M. Lassalle, chef de district à Figeac vient d'être nommé en la même gualite à Albi. M. Lassalle est un agent distingué et actif et en même temps l'ami de l'ouvrier.

Tout en regrettant son départ, nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

Collège. - Deux élèves de notre établissement universitaire, Sylvain Lafeuille et Emile-Marcel Lafon ont subi avec succès les épreuves du concours des postes et télégraphes qui a eu lieu à Cahors les 11 et 12 octobre dernier.

Félicitations aux maîtres et à leurs élèves.

#### Cornac

Mise au point. - J'ai donné ma démission de maire de Cornac pour des raisons tout à fait personnelles - j'ai d'ailleurs fourni de vive voix à la sous-

préfecture toutes explications à ce sujet. Je reste conseiller municipal, et soit dans les rangs, comme à la tête du conseil, je serai toujours l'ami dévoué des déshérités de la fortune qui peinent et qui souffrent; et tous mes efforts tendront à faire aboutir leurs justes reven-

L'élection de dimanche est motivée par le décès d'un conseiller.

Charles VERNÉJOUL, ancien maire.

#### Cardaillac

Carbonisée. - Ces jours derniers, pendant que M. Germain Blat, propriétaire à la Baume, village de notre commune, et sa femme travalllaient aux champs, un violent incendie, dont les causes sont inconnues, s'est déclaré dans leur maison d'habitation.

La veuve Blat, sa mère qui se trouvait au lit, accablée d'infirmités, s'est levée pour échapper au danger, mais n'a pu se sauver, car au moment où les secours lui arrivaient, son corps était presque entièrement carbonisé, et elle rendait le dernier soupir.

L'immeuble et tout son contenu ont été la proie des flammes.

# Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Incident entre deux maires. - On nous avait annoncé l'arrivée a Gourdon du théâtre Julian; ce théâtre s'était déjà installé sur la place de la gendarmerie, sur les injonctions de M. le maire de Prouilhac, quand sur la protestation de plusieurs conseillers municipaux et certains débitants de la place Saint-Jean (protestation en vertu d'une délibération du conseil municipal). M. Linol, maire de Gourdon, signifia à M. le directeur du théâtre Julian d'avoir à se

placer sur la place Taillade. § M. le maire de Prouilhac vexé dans son amour-propre, vexé dans sa dignité, mais vexé surtout dans son intérêt, intenta à M. le maire de Gourdon une niche, pour lui prouver que lui, maire de Prouilhac, ne pouvait s'humilier aux yeux de ses électeurs, et pour lui montrer que la raison du plus fort resterait de son côté, ordonna au directeur de déguerpir et d'intenter une action en dommages-intérêts à la commune de

Les choses en sont là, je ne sais ce que fera M. le maire de Gourdon, mais je crains bien que M. le maire de Prouilhac en sera pour ses frais.

Mouvement de la population. -Voici le mouvement de la population de la commune de Gourdon pendant l'année 1906:

Naissances, 83; Mariages, 21; Divorces, 2; Décès, 128. Sur ce nombre de 128 décès, 24 se

sont produits à l'hospice, et parmi ces derniers, 13 étaient étrangers à la com-

#### Lamothe-Fénelon

Foire. - La foire de Lamothe-Fénelon tenue le 18 janvier a eu une importance exceptionnelle, tous les marchés étaient bien approvisionnès.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de boucherie de 35 à 38 fr. le

Les bœufs de travail étaient trés recherchés, dans les prix de 500 à 800 fr.



République.

# VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?

LA PREUVE Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905.—" Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement

bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouvela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois".-Lefebvre, 232, rue de la

LE POURQUOI Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai! Mais ne vaut-il-pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits? Sûrement si! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

#### "LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE".

Prix unique en toutes pharmacies: 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

Porcs gras légère baisse de 58 à 62 fr. le quintal.

En somme honne ?oire où tous les propriétaires de la région paraissaient satisfaits, Les marchands étalagistes et débitants ont trouvé une satisfaction d'après leur recette assez rémunéra-

Bonne foire, pas d'accident ni d'incident à signaler.

#### Martel

L'octroi. — Depuis le 1er janvier, les droits d'octroi de notre ville sont perçus par M. Sourdoire, ancien chef cantonnier, qui en fut déclaré adjudicataire.

#### Vayrac

Suspension du maire. - Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 17 janvier, M. de Lapierre, maire de Vayrac, est suspendu pour un mois de

Invité par M. le Sous-Préfet de Gourdon à notifier les arrêtés de mise sous séquestre des biens ecclésiastiques, M. de Lapierre avait répondu à ces instructions en termes déplacés.

# Chez nos voisins

# Lot-et-Garonne

FUMEL Conférence

Le 18 janvier, Mlle Louise Paturel, ex-directrice de l'école libre de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne), a fait dans notre ville, une conférence publique, sous les auspices du groupe de la Libre-Pensée.

Trois cents personnes environ assistaient à cette conférence, qui a été présidée par M. Jarrit, maire de Monsempron, l'un des magistrats municipaux, le plus sincèrement républicain et democrate et anti-clérical de la région.

La conférencière a traité l'émancipation de la femme au point de vue politique, civil, économique, intellectuel, moral et religieux.

Une voix faible, une diction lente et scandée, surprennent dès le début. Mais peu à peu l'auditoire est saisi par des phrases d'une correction impeccable, par un raisonnement logique et serré. Des idées neuves, hardies chez une femme, enlèvent à maintes reprises les applaudissements de l'assistance : avec quel talent, quel brio, la conférencière nous dépeint la situation actuelle de la femme, son état d'infériorité, son asservissement voulu par l'Eglise. De quelle ardeur elle nous donne les moyens d'arracher nos compagnes à des dogmes menteurs, à ces faux préjugés qui dépriment le sexe féminin.

Tandis qu'attentifs, silencieux, républicains, libres-penseurs écoutent la parole de plus en plus persuasive de l'orateur, affalé sur un banc, un chantre interrompt, et se fait expulser manu militari, aux applaudissements de tous.

MM. les cléricaux avaient, paraît il, délégué ce support de sacristie pour faire du tapage. Bien travaillé, messeigneurs, nous ne l'oublierons pas. A première occasion, les libres-penseurs prendront leur revanche. A bon entendeur,

#### Horloge

Nous apprenons avec plaisir que la question de l'horloge qui a donné lieu à tant de discussions aux séances du conseil municipal, est enfin solutionnée. Des engagements sont pris d'une part

par la municipalité, et d'autre part par MM. Castex Paul et Castillon, horlogers bijoutiers à Fumel. Ces derniers, moyennant une somme de 1500 fr. s'engagent à placer une horloge à trois cadrans de 1m 50 de diamêtre au clocher de l'église.

Ne croyez-vous pas, MM. les conseillers, qu'un bon mouvement de votre part, augmentant le crédit de 1500 fr.

Moutons gras de 38 à 40 francs le | alloué, aurait doté la commune d'une horloge sur laquelle les habitants auraient pu compter pour avoir l'heure exacte? Ne sera ce pas un clou comme celle qui existe déjà?...

#### A sa recherche

Quelques-uns des habitants de Montauban peuvent dire où le trouver. Si vous souffrez de démangeaisons de la peau, d'un eczéma irritant ou d'hémorroïdes, vous essayez de trouver quelque soulagement, vous cherchez un remède. Un grand nombre d'habitants de Montauban ont découvert un remède contre les maladies cutanées d'ancienne date. Ils en parlent. Lisez ce qu'en dit cet habitant de Montauban.

M. M. Rouque, 37 rue de Saint-Louis. à Montauban, nous dit : «Depuis deux ans j'étais atteint de démangeaisons si insupportables que bien souvent je me grattais jusqu'au sang. La nuit je ne pouvais dormir car la chaleur du lit augmentait encore les souffrances. Je ne savais plus que faire, ayant dejà employe différents remèdes sans obtenir de soulagement, lorsque j'eus connaissance des guérisons opérées par l'Onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors. J'en fis usage et fus très heureux dès les premières applications d'éprouver du soulagement; les démangeaisons n'étaient plus aussi fortes, et après une dizaine de jours d'applications régulières, je pouvais me considérer comme guéri. Je certifie exact

ce qui précède et vous autorise à le pu-La peau est un des moyens par lesquels les impuretés sont éliminées de l'organisme; mais elle est sujette à des affections particulières qui entravent ou arrêtent entièrement ses fonctions et doivent être soumises à un traitement spécial. Au nombre de ces affections, on compte: l'eczema, les hémorroïdes, les dartres, les scrofules, la gourme, la teigne, l'herpès, etc. L'Onguent Foster est un spécifique contre toutes les démangeaisons de la peau. Il a été employé et sa valeur a été démontrée dans des mil-

liers de cas. Exigez bien le véritable Onguent Foster qui est en vente chez tous les pharmaciens au prix de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 francs les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialistés Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue Saint-Ferdinand, Paris.

# A VENDRE

#### POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

#### Bullstin Financiar

Paris 21 janvier

Le marché est légèrement raffermi aujourd'hui, la rente française sur des achats d'intervention, regagne 20 centimes à 94,92. Les fonds russes sont calmes : le 30/0 1891 finits à 63,50; le 1896 à 62,50 et le Consolidea 77,45:

L'extérieure espagnole reste à 94,52 ; 'Italien à 101,15 et le Turc à 95,90. Parmi les établissaments de crédit, le Comptoir d'Escompte est bien tenu à 709 et la Société Générale à 666. La Banque de Paris se représente à 1547 el le Crédit

Lyonnais à 1227. La rente Foncière est activement traitée

Les chemins français bien impressionnés par la reprise de la rente, s'inscrivent en égère avance, le Lyon à 1314 et le Nord à

La date d'émission de l'emprunt de 10 millions destiné à la construction du chemin de fer portugais du Val de Vouga est fixée au 29 courant ; Elle auralieu au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie à Paris et à Marseille.

C'est vendredi prochain 25 janvier que les actions privilègées de la De Mello Brazilian Ruwer Co seront introduites sur notre marché. Les plantations de la De Mello sont les plus importantes du monde entier; leur production s'est élevée en 1906 à plus de 500.000 kilogrammes. D'après les estimations des promoteurs de l'entreprise, la production serait susceptible d'atteindre un million d' kitogrammes d'ici à deux ans.



Grand'maman éprouve d'insupportables maux de reins : ce doit être un lumbago. Elle va se coucher et s'appliquera avant de se mettre au lit un papier de OUATE THERMOGENE : demain, ellene souffrira plus.

Le Thermogène est le topique souverain contre les Rememes, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torlicalis et tontes les Mosslesers Missesseriesserveles. C'est le revulsif par excellence; il est aux vieux remèdes : emplatres, sinapismes, teinture d'iede, cataplames, thapsias. ce que la lumière électrique est aux anciennes lam-

Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal; si l'on veut une révulsion prompte et plus énergique, on aspergera le THERMOGÈNE d'eau-de-vie ou

d'eau de cologne. En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

## Bibliographie

Les Incidents de Fougères et l'exode des enfants des grévistes, hospitalisés par des ouvriers parisiens jusqu'à ce que l'on ait trouvé un terrain d'entente, ont motivé l'envoi d'un de nos collaborateurs spéciaux qui a pu munir le Monde Illustré d'une documentation essentiellement pittoresque et

Dans le même numéro, l'actualité de la semaine est notee avec la Réunion de l'Episcopat de France, dans les salons de la Muette, mis à la disposition de Mgr Richard par le propriétaire de cette résidence princière : le comte de Franqueville.

Pour l'étranger, c'est, à propos de l'Incendie de Bangkok qui a presque anéanti la ville chinoiss, si particulièrement originale et curieuse, une série de vues de cette agglomeration de logis construits sur des canaux et faisant penser à une Venise d'Extrême-Orient, tout à fait imprévue.

Un grand nombre d'autres gravures et d'autres articles font de ce numéro l'u n des plus complets et des plus intéressa ats qui aiuet paru depuis ces dernières ser aines.

A vapeur et à l'électricité

pire... Les Annales, qui inaugurent leur nouvel hôtel place St-Georges, évoquent le passé de cet hôtel historique qui recut autrefois ce qu'il y avait de plus brillant ... Amusante résurrection, texte et gravures de Théophile Gautier, Hugo, Lamartine Ch. Monselet, Gérard de Nerval, Méry, Léon Gozlan, Nadar, Cham, etc. Toute une époque... Dans le reste du numéro, nombreux articles d'actualité, de curieux souvenirs de Pierre Loti sur le shah de Perse, Revue des Livres nouveaux d'Emile Faguet, Lettre de la Cousine, d'Yvonne Sarcey, chronique d'Adolphe Brisson, etc.

Partout: 25 centimes. Abonnements: 10 francs par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tons les bureaux de poste.

Exigez de votre Libraire et Marchand de Journaux,

"SELECTA"

LE PLUS BEAU JOURNAL DU MONDE

Sommaire du nº 8 Pourquoi M. Rostant at-il dénaturé l'his-

Quelques documents sur son héros qu'il a injustement nommé Cyrano, de Bergerac et fait cadet de Gas-

Les rois tirent leur galette, par Malglade. Abd-El-Aziz et le Maroc par X\*\*\*

Littérature : Résurrection, par Paul Bourget. Une conquête de la science, par J. H.

Ballade du rôdeur de Paris, par Jean Richepin.

Un rétrograde, par François de Nion. A travers le rêve : Adieu d'automne, Par P. C.

Par la Volonté et par la Grâce, roman inédit de Pierre Valdague, (32 pages encartées dans le numéro). Revue de la Quinzaine : M. Ribot à l'Académie française.

La mort du Schah de Perse. La mort de Ferdinand Brunetière. La catastrophe de Dundee. Magasine:

4 pages : Les faits saillants du monde entier.

Première Gavotte, par Hedwiges de Cardon Bensabat.

La vie : Nos Interviews. Mile de Gauban du Mont, par Renée

d'Anjou. Chronique des Elégances, par Mme Camil-Duguet, avec dessins inédits de Fournery, Soulié, Driant, etc.

Pièces et Toilettes. La Mode pratique. Les Sports:

Automobile:

16 pages encartées : Cours d'Automobile et de traction sur routes.

Les Championnats du Vélodrome d'Hiver. La Course des Six Jorus de NewMatchs de Footbal-Rugby. Cross-Country.

Hippisme.

Impressions musicales: Mme Butterfly, par Gaston Lemaire. Les Théatres ;

La Savelli chez Réjane, par Xaintrail-

Les livres, par St-Mégrin.

La Maison. Mots pour rire.

Récréations et Concours. L'Insomnie : Causerie médicale du Docteur

Monin. Le Numéro : 1 fr. 50

SELECTA est le seul journal qui donne, avec sa collection complète

UN BON DE 50 FRANCS

de marchandises, au choix, à tout nouvel abonné d'un an. Paris, 36 fr.: Départements, 38 fr. Etranger, 48 fr. 31, Avenue de l'Opéra,

#### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine. Paris, 6°. - Sommaire du 20 Jan-

Léon Berthaut : Le Pilote nº 10. -Pontsevrez: L'enjeu du bonheur. — Paul Bourget: L'Ami d'enfance. — Paul Féval: Chasse aux traîtres. - Variétés : la Mode. le Théatre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr.,

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

#### La Vie Heureuse

Une curieuse visite à la Cour de Roumanie; l'opinion des grands critiques sur les prix littéraires ; les plaisirs sportifs de l'hiver ; d'amusants pronostics sur la vocation (!) des bébés de nos écrivains notoires. selon leurs mères : d'intéressants détails sur les grands mariages mondains ; de dramatiques révélations sur les grandes empoisonneuses, de la Brinvilliers à Mme Galtié; une chronique de Franc-Nohain qui est un petit chef-d'œuvre d'humour; une nouvelle inédite par J.-H. Rosny..... La variété d'un tel sommaire donne au numéro de Janvier de la VIE HEUREUSE un incomparable attrait.

Abonnements: Paris et Départements 7 fr.; Etranger, 9 fr. - Le Nº, 50 cen

#### BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Cellections : 3 fr. 50 le volume broché Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS: MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénarde Fleuriot, Champol.

#### Le soulier de l'impératrice

Sergines nous conte, dans les Annales, une amusante anecdote sur Gailhard, qui vient de quitter la direction de l'Opéra.

Pierre Gailhard dut à ses succès au Conservatoire de débuter, d'une manière éclatante, aux concerts des Mercredis de Carême que l'empereur et l'impératrice donnaient aux Tuileries vers 1867. Le premier soir qu'il y chanta, l'impératrice le félicita de sa voix et de sa diction. Gailhard s'inclina devant le compliment impérial et remercia respectueusement.

- J'ai l'honneur, ajouta-t-il, de connaître depuis longtemps Votre Majesté. L'impératrice fronça le sourcil.

- Et je sais qu'elle a le plus joli pied du monde... J'ai même encore, en ma possession, la mesure qui servait, à Toulouse, à chausser Votre Majesté.

- Comment! vous êtes le petit Gailhard? Napoléon III s'approchant alors, l'impératrice lui conta qu'elle avait retrouvé e fils du cordonnier qui la chaussait, au temps où elle était pensionnaire dans un convent toulousain. Mais Gailhard, déià fin et spirituel, crut l'occasion favorable pour intercéder en faveur de son père, que ses opinions républicaines avaient fait déporter à Lambessa. Il plaida chaleureusement la cause paternelle. Napoléon, soudain refrogné, s'éloigna, effilant sa moustache : « Impossible ! », tandis que l'impératrice faisait un geste de mélancolique regret.

N'estimez-vous pas que, dans cette circonstance, l'empereur manqua d'esprit!

FONDÉ EN 1879

# le plus ancien bureau de conpures de journaux

14, Rue Drouot, 14

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l' OFFICIEL" contenant tous les votes des hommes politiques e

leur dossier publie.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périe diques les articles passés, présents, futurs. s

Adresse télégraphique: ACHAMBURE-PARIS
Adresse télégraphique: 102-62
Estire au Directeur, 14, rue Dreuet, PARIS (IL)

#### L. MAURY Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER 75. Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures) Travail parfait

et entièrement garanti Le propriétaire gérant : A. Courslant

# Grande Pharmacie | A. WILCKEN

CROIX-ROUGE

EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS REDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix Fournisseurs: POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

#### DIRECTEUR: Paul GARNAL

Pharmacien de 1re classe. Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie

de Paris. - Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. -Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Obiets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69. BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

# LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

pour 1907 CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) Hlustré de plus de 500 gravures précédé d'une notice Historique

## Antoine de Gourdon

Gouverneur de Cahors sous Henri IV et de la liste et dates des FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT DU LOT

DELIGIEUSE, donne secret pr Il guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Burot. à Nantes.

# Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin - après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

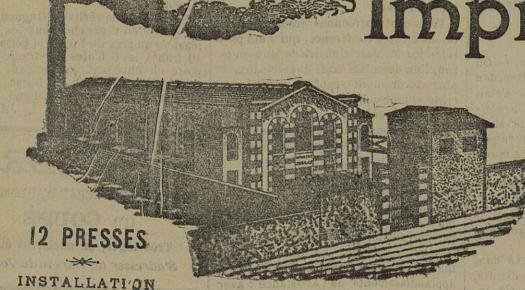
demeurant à

déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du

Le soussigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

mprimerie A. Coueslant 1, Rue des Capucins, CAHORS



IMPRIMEUR

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

> de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.,

DE LUXE, TRAVAUX OUVRAGES TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX) BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

# CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès